

FSt

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A MADAME MARIE MARCHAL, DIRECTRICE
DU SERVICE URBANISME, AMENAGEMENT, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET
ENVIRONNEMENT**

LE MAIRE DE LA VILLE DE WITTENHEIM

VU les articles L 2122-19 et L2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles art. L423-1 et R. 423-17 et suivants du code de l'urbanisme,

VU le Procès-Verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 au cours de laquelle Monsieur Antoine HOMÉ a été désigné en qualité de Maire,

VU l'arrêté n° 88/2020 en date du 29 septembre 2020 portant délégation de signature à Madame Pascale MUNCH, Directrice du Service Urbanisme,

VU l'arrêté n° 74/2020 en date du 23 septembre 2020 portant délégation de signature à Madame Pascale MUNCH, Directrice du Service Urbanisme, et Monsieur Gilles FESSLER, agent instructeur du Service Urbanisme,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, et plus précisément dans le domaine de l'Urbanisme, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Madame Marie MARCHAL, agent contractuel, Directrice du Service Urbanisme, Aménagement, Développement Économique et Environnement,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Madame Marie MARCHAL, agent contractuel, Directrice du Service Urbanisme, Aménagement, Développement Économique et Environnement, est déléguée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, à signer, à compter de la date de l'arrêté, l'engagement des dépenses, dans le respect des procédures de marchés publics, dans la limite d'un montant de 500 € HT et dans la limite des crédits inscrits au budget, liés :

- aux achats de petites fournitures, et de fournitures alimentaires,
- à la bonne marche des services et au renouvellement du matériel.

ARTICLE 2 : Madame Marie MARCHAL, agent contractuel, Directrice du Service Urbanisme, Aménagement, Développement Économique et Environnement, est déléguée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, à signer à compter de la date de l'arrêté :

- les lettres donnant ou demandant des renseignements,
- les lettres de consultation de services administratifs,
- les bordereaux de transmission,
- les envois ou demandes de pièces complémentaires.

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée à Madame Marie MARCHAL aux fins de signer les actes et documents énumérés ci-après :

- notification de délais modifiés ou exceptionnellement prolongés (Code de l'Urbanisme, art. R. 423-17 à R. 423-37 et R. 423-42 à R. 423-48) ;
- transmission au Préfet d'une copie de la notification des délais d'instruction modifiés (Code de l'Urbanisme, art. R. 423-42) ;
- notification de la liste des pièces manquantes en cas de dossier incomplet (Code de l'Urbanisme, art. R. 423-38 à R. 423-41-1) ;
- consultation de l'ensemble des services ou collectivités dont la consultation est réglementairement exigée ou paraît nécessaire à l'instruction du projet (Code de l'Urbanisme, art. R. 423-50 à R. 423-56 et R. 423-59 à R. 423-71).

ARTICLE 4 : Les arrêtés n°88/2020 en date du 29 septembre et n°74/2020 en date du 23 septembre 2020 sont abrogés, en raison du départ à la retraite de Madame Pascale MUNCH.

ARTICLE 5 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la Ville et au registre des arrêtés municipaux conformément à la réglementation en vigueur. Une ampliation sera transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de MULHOUSE,
- à Monsieur le Comptable Public,
- à Madame Marie MARCHAL,
- à Madame Pascale MUNCH,
- au dossier individuel de l'agent,

Fait à WITTENHEIM, le 22 SEP. 2025

LE MAIRE

Antoine HOM



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 22/09/2025 et de sa date de publication sur le site internet de la Ville.

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le : 22/09/2025

Signature de l'agent : Madame Marie MARCHAL